

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT TEMPORAIRE

Mairie de Vouillé
3 Place François Albert
86190 VOUILLE

Monsieur Le Maire,

Je soussigné(e) (1) : ☒ M. Mme

Nom : LEGROS

Prénoms : EMMANUEL

Profession ou qualité : PRESIDENT

Adresse : 4, RUE DE CHAIL.....

TRAVERSONNE – 86190 VOUILLE.....

Association : COMITE D'ORGANISATION DES COURSES CYCLISTES DE VOUILLE

N° agrément DDJS pour les associations sportives :

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique,
l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons de (2)

☒ catégorie 3

catégorie 4 (3)

Lieu : VOUILLE

Du : 19/04/2026..... à 10 heure(s) 00. au : 19/04/2026.

à 20 heure(s) 30..

et Du : à heure(s) au :

à heure(s) ...

A l'occasion de (4) : ...LOTO (Salle Polyvalente).....

Fait à : VOUILLE

Le : 24/03/2026

Signature,



ARRETE DU MAIRE N° 15.126.....

Le Maire de Vouillé

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. Le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du Code de la Santé Publique,

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3331-1, L.3332-3, L.3334-2, L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la Santé Publique,

ARRÊTE :

est autorisé(e) à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de catégorie :

du : 19/04/26..... à 10 heure(s) au : 19/04/26

à 20 heure(s) 30

du : à heure(s) au :

à heure(s) ...

à (5) : la salle polyvalente Vouillé.

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En mairie, le : 24.03.26.

Le Maire,



(1) Patronyme, prénoms, profession ou qualité et adresse du demandeur

(2) Indiquer la catégorie, le lieu et heures

(3) Pour la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique uniquement

(4) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc...

(5) Indiquer le lieu envisagé de l'ouverture du débit

Exemplaire destiné au demandeur à la gendarmerie à la préfecture à la mairie